

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1919)
Heft: 1

Artikel: Séance du 18 juin 1919
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-244164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3° L'étude du latin est imposée aux futurs étudiants en médecine, en pharmacie, en art dentaire et vétérinaire; cette exigence surannée est destinée à disparaître¹.

A suivre.

Séance du 18 juin 1919.

Présidence de M. *Ed. Claparède*, président.

1. *Rapport annuel* (résumé). Notre société a tenu, au cours de l'exercice 1918-19, 6 séances; 5 dans la grande salle de l'Institut Rousseau; 1 dans l'Amphithéâtre de l'Athénée; cette dernière était organisée en commun avec l'Association des anciens élèves du Collège.

Deux séances ont été consacrées à la discussion des thèses présentées par M. Duvillard dans l'*Ecole de demain*; deux autres ont permis à M. Hochstætter d'analyser les réponses au questionnaire concernant le Collège.

La 5^{me} séance a été très agréablement remplie par la lecture du rapport de M. Lecoultré sur l'*Equivalence des brevets pédagogiques* et par une causerie de M. Gielly sur l'*Enseignement individuel à l'école primaire*.

Enfin, pour la réunion de ce soir nous avons obtenu le précieux concours de M. Ad. Ferrière.

Nos rapports avec le Comité de la Société pédagogique romande et avec la rédaction de l'*Educateur* ont été excellents. Le Comité romand a décidé d'organiser un Congrès à Neuchâtel en 1920; l'un des rapporteurs désignés est notre collègue M. Duvillard.

Nous souhaitons que notre société devienne le lien de tous ceux qui, à Genève — professionnels des divers enseignements et profanes — s'intéressent aux questions graves de l'éducation.

¹ On exige d'un futur dentiste, d'un futur pharmacien, l'étude du latin, mais on peut devenir chimiste, naturaliste et même professeur d'histoire sans avoir fait de latin. Cette bizarrerie provient de la coexistence du règlement fédéral de maturité régissant les études médicales et du règlement cantonal régissant les autres études universitaires. Autre anomalie: le porteur d'un certificat de maturité, obtenu comme élève *externe*, peut entrer dans toutes les facultés, excepté la faculté de médecine! On se demande si l'on ne rêve pas.

2. *Rapport financier* (résumé). Recettes de l'exercice, 606 fr. 67; dépenses, 497 fr. 17. — Solde actif de l'exercice, 109 fr. 50. — Actif de la Société, 1698 fr. 89.

Sur préavis des vérificateurs des comptes, le rapport financier est approuvé avec remerciements à M. J. Faes, notre dévoué trésorier.

3. *Conférence de M. Ad. Ferrière*, D^r en sociologie, Directeur du Bureau international des écoles nouvelles, rédacteur de l'*Essor*.

M. Ferrière a parlé du *régime de l'autonomie des écoliers*. Il est impossible de résumer en quelques lignes l'étude très substantielle au cours de laquelle le conférencier a examiné les principales tentatives de self-government faites en Europe et en Amérique, les arguments contre et les arguments pour, enfin les moyens d'introduire dans les écoles officielles le régime de l'autonomie. Retenons ces trois conseils donnés par M. Ferrière à ceux qui sont disposés à tenter une expérience : a) il faut introduire l'autonomie progressivement; b) il faut se garder d'imposer à une classe une constitution toute faite; c) il faut se garder d'élaborer un règlement compliqué prévoyant tous les délits possibles.

L'exposé de M. Ferrière, bourré de faits, de citations, d'analyses judicieuses des objections et des difficultés, a vivement intéressé l'auditoire qui n'a pas ménagé au conférencier ses applaudissements.

4. *Election du Comité pour l'exercice 1919-20*. Il est composé de M^{me} Grange, M^{lle} Pattey, MM. Biéler, Claparède, Faes, Gielly, Hochstaetter et Nally.

M. Claparède ayant formellement décliné, malgré les instances de la Société, sa réélection à la présidence, M. Max Hochstaetter, professeur de mathématiques (3, rue Saint-Ours), a été nommé président.
